

## Tour de Romandie 2022 – Prologue - Mardi 26 avril 2022

### Détail des mesures en matière de parcage et de circulation

### Horaire et parcours

#### Horaires

Départ course « tandems » : 12h30  
Départ de la caravane publicitaire : 14h30  
Départ 1<sup>er</sup> coureur du prologue : 15h00

#### Parcours emprunté

Départ stade de la Tuilière - carrefour de la Blécherette - route des Plaines-du-Loup - stade de la Pontaise - avenue des Grandes-Roches - avenue du Vélodrome - route des Plaines-du-Loup - avenue du Grey - aéroport de la Blécherette - route de Romanel – arrivée stade de la Tuilière.  
Distance: 5 km.

### Restrictions de parcage

#### Lundi 25 avril 2022

Heure de la mesure	Lieu	Restrictions
16h00	Avenue du Vélodrome (les 2 côtés)	Stationnement interdit
16h00	Route des Plaines-du-Loup, depuis le stade Olympique, jusqu'à l'avenue du Vélodrome y compris	Stationnement interdit
16h00	Chemin des Grandes-Roches, partie entre le chemin du Salève et l'avenue du Vélodrome	Stationnement interdit
16h00	Avenue du Grey n° 123	Stationnement interdit
16h00	Stade de la Pontaise	Stationnement interdit

**Mardi 26 avril 2022**

Heure de la mesure	Lieu	Restrictions
07h00	Stade de la Tuilière	Stationnement interdit
07h00	Chemin des Grandes-Roches, partie entre l'avenue du Mont-Blanc et le chemin du Salève	Stationnement interdit
07h00	Chemin du Bois-Gentil n° 80 à 120	Stationnement interdit
07h00	Avenue Jomini intermédiaire, angle avenue Druey 15, côté gauche descendant	Stationnement interdit

## **Restrictions de circulation**

**Mardi 26 avril 2022**

Heure de la mesure	Lieu	Restrictions
10h30	Route de Romanel	Interdite à la circulation
10h30	Route du Châtelard, dès le chemin du Petit-Flon	Interdite à la circulation. Les habitants des chemins Cassinette – Bois-Gentil – Bois-Mermet peuvent accéder par angle route du Châtelard/chemin de la Cassinette
10h30	Avenue du Grey, giratoire du chemin des Bossons	Interdite à la circulation. Les usagers du Service des automobiles et de la navigation + aéroport de la Blécherette peuvent accéder à ces 2 sites
10h30	Route des Plaines-du-Loup	Interdite à la circulation. Exceptés les habitants du chemin de l'Ancien-Stand et de la route des Plaines-du-Loup, jusqu'au n° 24, depuis le stade de la Pontaise
10h30	Chemin des Grandes-Roches	Interdite à la circulation entre le chemin du Salève et l'avenue du Vélodrome



10h30	Avenue du Vélodrome	Interdite à la circulation
10h30	Parking du Vélodrome	Seule la partie sud sera ouverte pour entrer/sortir

### **Itinéraire de déviation du trafic et transit**

Des déviations seront mises en place aux carrefours :

- rue de la Borde/route A.-Fauquez
- avenue des Bergières/avenue Jomini
- chemin de Montétan/chemin de Collonges
- avenue des Bergières/chemin de Collonges
- avenue de la Vallombreuse/avenue du Grey
- carrefour du Solitaire
- carrefour de la Lanterne sud et nord

## **Informations complémentaires**

Site officiel du Tour de Romandie : <https://www.tourderomandie.ch/>

La police recommande aux personnes désirant se rendre dans le nord de la ville d'utiliser les transports publics : <http://www.t-l.ch/>

Lausanne, le 19 avril 2022

le corps de police

**Renseignements médias:** Cap Jean-Philippe Pittet, responsable de la communication, 021 315 33 55

**Renseignements circulation :** Adj chef Delprato, chef groupe motocyclistes 021 315 34 30